

AVIS DE CONCESSION

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE A PARTIR DE L'USINE DES MARTYRS DU 1ER MARS 2027 AU 31 DECEMBRE 2031

Section I : Identification de la collectivité délégante

I.1) – Nom et Adresse :

Vendée Eau
A l'attention de Monsieur Jacky DALLET - Président
ZAC Bell – 57, rue Paul-Emile Victor
85036 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél : 02 51 24 82 00 Fax : 02 51 24 82 01
Mail : vendee-eau@vendee-eau.fr
SIRET : 258 500 222 00033

I.2) – Nature de l'autorité délégante :

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Section II : Objet de la délégation de service public :

II.1) – Intitulé de la délégation de service public :

Concession de service public pour la gestion de la production de l'eau potable à partir de l'Usine des Martyrs du 1er mars 2027 au 31 décembre 2031

II.2) - Objet de la délégation :

concession de service public l'exploitation du service de production d'eau potable. Le service public de production d'eau potable comprend la prise d'eau en pompage sur la Sèvre Nantaise, l'usine des Martyrs jusqu'aux compteurs situés en sortie d'usine (un départ vers réservoir de la Trique à St Laurent sur Sèvre et un départ vers le réservoir du Chaintreau à Mortagne-sur-Sèvre) et la zone de rejet végétalisée avec la canalisation d'évacuation des boues.

La filière Eau comprend :

- Refoulement eau brute (150 m3/h)
- Préozoneation
- Pré-reminéralisation
- Coagulation / Flocculation
- Décantation lamellaire
- Inter ozonation
- Inter reminéralisation
- Réacteur carboplus
- Filtration (filtralite)
- UV
- Chloration
- Neutralisation
- Stockage eau traitée (600 m3)

L'exploitant sera intégralement rémunéré par la Collectivité en fonction d'une part fixe annuelle et d'une part variable proportionnelle aux m3 facturés définies dans le futur contrat, et des travaux effectués sur bordereau. Des objectifs de performance assortis d'incitations financières ou de pénalités seront fixés au délégataire.

OPTIONS : Il n'est pas prévu d'options.

VARIANTES : Il n'est pas exigé de variante obligatoire. Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

Section III - Conditions de participation :

Les justificatifs candidature à fournir sont indiqués au règlement de consultation.

Section IV - Procédure :

Date limite de remise des candidatures : mardi 30 juillet 2026 12h00

Critères de sélection des candidatures :

Ils sont détaillés au règlement de consultation.

Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres seront précisés dans le règlement de la consultation remis aux candidats sélectionnés à l'issue de l'analyse des candidatures.

Section V – Renseignements complémentaires :

Transmission des dossiers de candidature : La remise du pli s'effectue obligatoirement par voie électronique, sur la plateforme www.marches-securises.fr. Les modalités sont détaillées au règlement de consultation.

V.3) – Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nantes

6, allée de l'Île-Gloriette

BP 24111

44041 Nantes Cedex

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr ; Tel : 02 40 99 46 00 ; Fax : 02 40 99 46 58

V.4) – Demandes de renseignements complémentaires :

Via la plateforme www.marches-securises.fr